



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet : Prolongation de la date limite pour la réception des candidatures pour deux postes vacants du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones devant être pourvus lors de la 31^e session du Conseil des droits de l'homme

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que suite à la note verbale du 18 novembre 2015 concernant l'appel à candidatures pour les deux postes ci-dessous, **la date limite pour la réception des candidatures pour lesdites postes a été prolongée jusqu'au 21 janvier 2016 (midi GMT)**:

- 1. Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones (MEDPA), membre des États d'Europe orientale [CDH rés. 6/36]*
- 2. Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones (MEDPA), membre des États d'Amérique latine et des Caraïbes [CDH rés. 6/36]*

Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts et la procédure pour présenter une candidature en ligne sont disponibles au lien électronique suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 11 janvier 2016